



Rapport : MF2023-002

Date : 4/24/2023

Soumis par : Alain Hupé

Objet : Abolition du règlement 2015-017 - Entretien du stationnement de la Paroisse Très-Sainte-Trinité

Nature / Objectif

Ce rapport a comme objectif de procéder à l'abolition du règlement 2015-017 et de l'entente pour l'entretien du stationnement de la Paroisse Très-Sainte-Trinité.

Directive/Politique antécédente

Le règlement suivant fut adopté en 2015 :

BEING A BY-LAW TO AUTHORIZE THE CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND TO ENTER INTO AN AGREEMENT WITH THE «PAROISSE DE LA TRES SAINTE-TRINITE».

WHEREAS the Municipal Act, 2001, S.O. 2001, C.25, Sections 8, 9, 10 and 11 confer to the City powers to enter into an agreement for the maintenance of the parking lot, mainly by spreading abrasive in the winter season, snow removal (including removal of snowbanks), reflector and also the spring cleaning of the Tres Sainte-Trinite Church.

WHEREAS the Corporation of the City of Clarence-Rockland intends to sign an agreement with the «Paroisse de la Tres Sainte-Trinite» for the maintenance of the parking lot.

NOW THEREFORE the Council of the Corporation of the City of ClarenceRockland enacts as follows:

1. **THAT** the Director of the Community Services be authorized to sign the agreement with the «Paroisse de la Tres Sainte-Trinite».
2. **THAT** the agreement be in the form hereto annexed and marked as Schedule A to this by-law;

Recommandation du service

ATTENDU QU'une entente a été signée entre la Paroisse de la Très-Sainte-Trinité et la Cité de Clarence-Rockland en août 2015 sous l'autorité du règlement No. 2015-107; et

ATTENDU QUE le service de CR-Transpo n'est plus offert par la municipalité; et

ATTENDU QUE le plan de transport de la municipalité n'identifie aucun besoin pour un stationnement public dans le village de Rockland; et

ATTENDU QUE la municipalité n'utilise plus le stationnement de la paroisse Très-Sainte-Trinité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland avise la Paroisse de la

Très-Sainte-Trinité que l'entente adoptée le 28^e jour d'août 2015 prendra fin le 1^{er} septembre 2023, tel que recommandé.

WHEREAS an agreement was signed between the Paroisse de la Très-Sainte-Trinité and the City of Clarence-Rockland in August 2015 under the authority of By-law No. 2015-107; and

WHEREAS the CR-Transpo services is no longer offered by the municipality; and

WHEREAS the municipality's transportation plan does not identify any need for public parking in the village of Rockland; and

WHEREAS the municipality no longer uses the Très-Sainte-Trinité parish parking lot;

BE IT RESOLVED THAT the City of Clarence-Rockland give notice to the Paroisse de la Très-Sainte-Trinité that the agreement adopted on August 28th 2015 will be terminated on September 1, 2023.

Historique

La Cité s'occupe de l'entretien du stationnement de la paroisse Très-Sainte-Trinité depuis 1984. Aucun membre de l'administration actuelle n'est en mesure de confirmer avec exactitude les raisons qui ont mené à cette entente. Toutefois, l'administration croit comprendre que cette entente avait pour but de rendre le stationnement accessible au public considérant qu'à l'époque, il y avait peu de stationnements au centre du village de Rockland.

Cette entente fut modifiée et signée par le conseil en 2015 afin de permettre aux utilisateurs du CR-Transpo d'utiliser le stationnement. En 2019, le conseil a aboli le service de CR-Transpo.

Discussion

Depuis l'abolition du CR-Transpo en 2019, la municipalité n'utilise plus le stationnement.

De plus, le plan maitre des transports de la municipalité n'a identifié aucun besoin de stationnement public dans le village de Rockland.

Il faut également considérer qu'il s'agit de la seule entente avec le secteur privé pour fournir du stationnement public. La Cité ne possède aucune autre entente de ce type avec un commerçant ou bien une autre paroisse, et ce dans aucun autre village.

Ceci dit, l'administration recommande donc d'abolir le règlement 2015-107. La paroisse Très-Sainte Trinité devra reprendre la charge et la responsabilité de l'entretien de leur stationnement avec les couts qu'y lui sont reliés.

Consultation

Cela dit, le comité administratif de la paroisse Très-Sainte-Trinité a été avisé que l'administration demanderait au conseil municipal d'annuler l'entente.

Recommandation ou commentaires du comité

N/A

Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

Les couts d'opération directs du stationnement en 2022 ont été de l'ordre d'environ 15k\$. L'annulation du contrat permettra d'économiser ce montant annuellement. Cette réduction des dépenses sera incluse dans le budget 2023-2024.

Implications légales

N/A

Gestion du risque (risk management)

N/A

Implications stratégiques

N/A

Documents d'appui

- By-law 2015-107, including agreement